

Meulan le mag n°19



le mag n°19

édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,
Chaque année, la Ville consacre de lourds moyens humains et financiers aux écoles afin de garantir les meilleures conditions d'accueil aux enfants et de travail aux enseignants. Malgré les difficultés financières que connaît la commune, la priorité demeure la qualité du service.

Depuis 2014, d'importants travaux ont été réalisés dans les bâtiments scolaires. Ils ont en effet souffert, comme le reste du patrimoine communal, d'un manque d'entretien régulier et de l'absence d'aménagements liés à l'accessibilité, malgré les obligations de la loi sur le handicap de 2005.

Ces dépenses, bien souvent invisibles pour les habitants, sont indispensables.

Une ville ne se gêne pas au jour le jour, au gré des envies d'élus souhaitant laisser la trace de leur passage avec de grands projets. Bien administrer une collectivité, c'est investir, tous les ans, pour embellir son patrimoine et anticiper, sur plusieurs années, les grosses réhabilitations.

Ce sont ces objectifs qui ont guidé la Municipalité dans l'élaboration de son plan pluriannuel d'investissement.

Ainsi, nous savons d'ores et déjà que dans le prochain mandat, et quelle que soit l'équipe en place, nous aurons à démolir et reconstruire la plus grande partie du groupe scolaire Paracels.

Le coût de ce type d'opération s'élevait à plusieurs millions d'euros, c'est dès aujourd'hui qu'il faut en prévoir le financement.



Claire ZIMMELPOESOU
Maire de Meulan
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

Quoi de neuf pour la rentrée des classes ?

Cette année, ce sont plus de 950 élèves qui sont accueillis dans nos écoles. Le groupe scolaire Paracels regroupe 8 classes de maternelle et 11 classes d'élémentaire (405 élèves). Ecole élémentaire Pasteur 12 classes (285 élèves), l'école maternelle des Îles 4 classes (104 élèves) et l'école maternelle Voltaire 5 classes (138 élèves). Responsable des bâtiments (construction, entretien, mobilier, équipement informatique, Aides...), la Ville est également l'employeur des ATSEM (une par classe en maternelle), l'organisateur de la pause méridienne (restauration et animations) et de l'étude. Elle verse par ailleurs des allocations de rentrée et des subventions aux coopératives scolaires. L'école est l'un de postes budgétaires les plus importants de la commune et réserve, chaque année, des nouveautés...



Document(s)

[Télécharger le magazine](#)